

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le mardi 8 septembre 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir. Étape C.

Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM.

Réponse aux [commentaires B-0335 du 4 septembre 2020 d'Énergir](#) sur les sujets d'intervention et budgets à l'Étape C.

Chère Consœur,

Le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM procède ci-après à répondre aux [commentaires B-0335 du 4 septembre 2020 d'Énergir](#) sur les sujets d'intervention et budgets à l'Étape C du présent dossier.

Notre liste de sujets a été déposée dans notre lettre [C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0072](#), puis reproduite au [formulaire C-SÉ-AQLPA-0075](#).

Énergir s'objecte à notre sujet suivant que nous désirons traiter à l'Étape C et propose plutôt de le traiter à l'Étape D. Le problème, c'est que ce sujet ne fait pas partie de l'Étape D non plus. Il s'agit d'un « *sujet orphelin* », qui ne fait clairement partie ni de l'Étape C ni de l'Étape D. En effet, l'Étape D traitera des « *caractéristiques des contrats de GNR qu'Énergir entend conclure afin de satisfaire la quantité minimale de GNR devant être livrée par un distributeur de gaz naturel **à partir de 2023*** ». Or, l'enjeu que nous soulevons ne vise pas à être reporté en 2023 mais concerne plutôt un problème actuel et urgent, qui a aussi été découvert par la Régie au dossier R-4119-2020 (voir ci-après l'article de journal) mais qui ne peut être réglé dans cet autre dossier puisqu'il relève de la substance du présent dossier R-4008-2017.

Ce sujet est le suivant, le problème de **la fiabilité des livraisons de GNR**, tel que nous l'avons décrit dans notre lettre [C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0072](#), puis dans notre [formulaire C-SÉ-AQLPA-0075](#) au présent dossier :

Page 2 :

Problématique no. 2.2 : la fiabilité des approvisionnements résultant des contrats de GNR.

Nos connaissances sur le terrain nous amènent à constater le phénomène inquiétant suivant : Déjà, l'on constate que plusieurs

fournisseurs actuels ou projetés de GNR envisageraient de se concurrencer pour s'arracher la même matière première (matières résiduelles) auprès des mêmes fournisseurs, plutôt que de chacun rechercher sa propre matière première. Cela signifie inévitablement qu'un ou plusieurs fournisseurs de GNR seront à risque de devenir en défaut de livrer (ou, si cela leur coûte moins que la pénalité contractuelle pour défaut de livraison, à tenter de s'approvisionner d'urgence (et à pertes) en matière première plus éloignée et plus coûteuse). Ce phénomène risque aussi globalement d'entraîner une pollution accrue si les aléas du marché amènent le déplacement sur de longues distances de matières premières alors que celles situées plus proches seraient contractuellement inaccessibles.

Il s'agit là d'un phénomène bien réel qui existe déjà sur le terrain et qui pose déjà ce risque de fiabilité d'approvisionnement. Il existe déjà, sur le terrain, un risque réel de défaut de livraison quant aux contrats d'approvisionnement actuels et/ou en cours de finalisation.

Nous croyons que ce phénomène doit préoccuper la Régie à la fois en raison des enjeux de fiabilité d'approvisionnement qu'il pose et aussi de l'impact réputationnel sur la filière que pourrait avoir la non-livraison du GNR ainsi que le déplacement sur de longues distances de matières premières.

Le remède pour réduire ce risque ne sera pas aisé à trouver. Les pénalités contractuelles ne suffisent pas à gérer le risque, car l'on souhaite que les approvisionnements contractés se réalisent réellement. Une première mesure pourrait consister dans l'obligation pour tous les fournisseurs de GNR de démontrer à Énergir, tant au début que tout au long du contrat d'approvisionnement, l'état et la provenance de leurs approvisionnements en matière première. **En tant qu'acheteur en vertu l'ensemble de ces contrats, il se peut qu'Énergir dispose d'un levier pour contribuer à une plus grande discipline dans les approvisionnements en matière première, dans l'objectif global de maintenir sa propre fiabilité d'approvisionnement et la réputation de la filière.** C'est ce que nous explorerons notamment du point de vue des outils contractuels entre les fournisseurs de GNR et Énergir.

[Souligné en caractère gras par nous]

Nous attirons aussi l'attention de la Régie et des participants sur la [pièce A-0030 \(Article du Courrier de Saint-Hyacinthe\)](#) déposée le 28 août 2020 par la Régie à son dossier R-4119-2020, dont les extraits suivants. On y révèle à la fois des pannes de l'usine de biométhanisation et des difficultés d'approvisionnement en matière première (matières résiduelles) de l'usine de biométhanisation de la Ville de Saint-Hyacinthe, notamment en raison de la concurrence des sites d'enfouissement. De plus, nous apprenons que l'usine de biométhanisation de la Ville de Saint-Hyacinthe n'est pas en mesure de récupérer des déchets organiques des citoyens de la région. **Si nous désirons soulever ce sujet de la fiabilité des approvisionnements en GNR et les autres sujets connexes ci-après, c'est dans le but d'aider la filière du GNR à laquelle nous croyons de tout cœur. C'est en discutant ouvertement des difficultés et en trouvant des moyens de les résoudre que nous contribuerons tous à aider cette filière à croître au Québec :**

En entrevue au COURRIER, le directeur général de la Ville, Louis Bilodeau, a expliqué que de nouveaux bris d'équipements attribuables au gel se sont produits au début de l'année 2019, **stopnant complètement la production durant près de quatre mois**. La reprise s'est ensuite effectuée très prudemment, et donc à un rythme de production plus lent que prévu. **Lorsque l'usine ne peut produire du gaz naturel, elle doit tout de même traiter les déchets organiques qui continuent d'arriver à l'usine. Le produit est alors simplement brûlé à la torchère**, a indiqué M. Bilodeau.

Pas le juste prix

Un autre pépin qui continue de peser sur la rentabilité de l'usine concerne le prix d'achat du gaz naturel par Énergir. Il était initialement prévu que le gaz injecté par Saint-Hyacinthe dans le réseau de l'entreprise soit payé à un tarif supérieur. Contrairement au gaz naturel ordinaire, celui-ci est en effet produit à partir de déchets organiques et est donc renouvelable.

*En attendant, **la grande majorité des revenus de l'usine** proviennent plutôt des tarifs perçus auprès des entreprises pour traiter leurs déchets organiques. Ceux-ci sont davantage au rendez-vous, avec un apport de 2,72 M\$ pour l'année 2019, **ce qui est tout de même 0,5 M\$ de moins que les prévisions budgétaires**.*

Au chapitre des frais d'opération, rappelons que le problème qui perdure avec le traitement des bacs bruns des citoyens demeure la dépense principale de toute la filière. Il en coûte en effet tout juste 1 M\$ pour trier ces matières et les faire transporter jusqu'en Estrie, où elles sont ensuite valorisées dans un site de compostage.

Le plan de match initial, qui était de transformer en gaz naturel les déchets organiques des citoyens de la région, n'est effectivement pas encore une réalité. Ces matières sont en bonne partie des résidus verts (branches, gazon et feuilles) peu efficaces pour la biométhanisation et la **contamination par d'autres matériaux inorganiques a aussi été un problème**.

[Souligné en caractère gras par nous]

Lors de l'audience du 1^{er} septembre 2020 au dossier R-4119-2020, Énergir a commencé à expliquer comment elle gère cet enjeu de fiabilité d'approvisionnement en GNR (n.s., [A-0036](#)) :

M^F DOMINIQUE NEUMAN, POUR SÉ-AQLPA

*[103] C'était ma question, justement, de **voir ce que vous faites s'il y a défaut de livraison** puisque l'article du courrier de Saint-Hyacinthe semble indiquer qu'il y a eu un défaut de livraison pendant quatre mois et, peut-être, un autre défaut de livraison à une autre date antérieure. Donc, **vous gardez vos outils d'approvisionnement en transport pour vous prémunir de possibles défauts de livraison ?** C'est bien ça?*

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET, POUR ÉNERGIR :

C'est bien ça, je le confirme. Aux approvisionnements, on va conserver des outils de transport tant que l'approvisionnement n'a pas été stable pendant deux années consécutives.

M^E DOMINIQUE NEUMAN, POUR SÉ-AQLPA

*Est-ce que ma compréhension est correcte que pendant les périodes où il y a eu défaut de livraison, que **vous avez dû vous approvisionner en d'autre chose que du GNR ? Donc, du gaz naturel traditionnel.** Est-ce que c'est une compréhension correcte pour les volumes correspondants ?*

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET, POUR ÉNERGIR :

*Excusez. **Bien, au global là... à demande stable là, pour une même demande,** s'il y a une production de fourniture de moins cent mètres cubes (100 m³) en franchise, bien, c'est des vases communicants. Énergir va avoir à acheter cent mètres cubes (100 m³) de plus pour pouvoir répondre à la demande globale, si elle demeure stable.*

M^E DOMINIQUE NEUMAN, POUR SÉ-AQLPA

*[105] Et, donc, **c'est ce que vous avez vraisemblablement fait pendant la période d'interruption de livraison de Saint-Hyacinthe ?***

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET, POUR ÉNERGIR :

*Bien, au réel, ça dépend de la demande là. Est-ce que la demande qui était prévue est égale? **Bien, à demande égale là, conceptuellement, c'est effectivement ce qui se passe.***

M^E DOMINIQUE NEUMAN, POUR SÉ-AQLPA

[106] Oui, je comprends. Ça répond à cette question. Est-ce que vu les éléments qui sont mentionnés, c'est-à-dire qui ont été... que j'ai...qui sont cités, que j'ai lus, à savoir possibilité... possibilité de panne, mais aussi possibilité de... enfin difficulté pour Saint3 Hyacinthe d'obtenir sa matière première, est-ce qu'actuellement il y a des discussions en vue de revoir à la baisse la prévision de livraison de Saint-Hyacinthe ? [...]

*[111] Est-ce que Saint... **est-ce que... il y a des discussions en ce moment pour réduire les... avec Saint-Hyacinthe, les projections de livraison pour les années à venir? Est-ce qu'il y a ce genre de discussions qui ont lieu actuellement ?***

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET, POUR ÉNERGIR :

*Je ne suis pas part à de telles discussions. Je ne suis pas au courant s'il y en a. **C'est probablement l'équipe qui s'occupe du GNR, du développement du GNR qui serait plus à même de répondre à cette question.***

[Souligné en caractère gras par nous]

Et, par la suite au dossier R-4119-2020, le 3 septembre 2020, Monsieur Jean Schiettekatte (qui sera aussi le témoin de SÉ-AQLPA-GIRAM en la présente Étape 3 du présent dossier) a indiqué :

MONSIEUR JEAN SCHIETTEKATTE

[Dossier R-4119-2020, n.s. 3 septembre 2020](#), page 197-198 :

*[NDLR : Concernant la panne de plusieurs mois de l'usine de biométhanisation de Saint-Hyacinthe relatée dans le Courrier de Saint-Hyacinthe susdit] je peux vous confirmer que je suis au courant de ces problèmes-là, puis que **c'est en fait les systèmes de chauffage**, là, qui permettent de chauffer, garder à une certaine température, les réservoirs de traitement du biogaz qui n'étaient pas équipés suffisamment pour la température.*

Mais ce qui est plus grave**, je pense, dans ça, puis c'est ce que je vois, là, dans le marché actuellement, **il y a une guerre actuellement sur... il y a de la concurrence pour obtenir des matières résiduelles** et je pense, sans me tromper, que Saint-Hyacinthe va avoir beaucoup de problèmes d'approvisionnement puis **qu'on va peut-être se retrouver dans une situation où peut-être juste cinquante pour cent (50 %) de la quantité de GNR qui était prévue dans ce tableau-là se trouve réellement livrée à Énergir.

*Alors, c'est mon premier, le premier enjeu que je voudrais signaler, là, par rapport à mon incertitude sur ça. **Il y a une concurrence très agressive des sites d'enfouissement et de d'autres, d'autres projets qui s'en viennent, qui sont pour aller chercher ces matériaux de biomasse là.***

*Ça va avoir un effet, puis ça, c'est le deuxième point que je vais soulever. Mais ce que je vraiment je propose, c'est que dans le dossier 4008-2017, c'est que, on peut... **on pourrait analyser ce qui pourrait être fait, tant à Saint-Hyacinthe, auprès de d'autres fournisseurs de GNR, pour pas qu'on se retrouve dans ces volumes d'approvisionnement qui vont devenir instables.***

*19 Puis je trouvais ça **sage de la part d'Énergir, pour les deux premières années, de garder les autres outils d'approvisionnement pour se protéger**, mais malheureusement, je ne pense pas que **ce problème-là ça va continuer, mais peut-être pas sur des défauts technologiques, mais sur des problèmes d'approvisionnement.***

[Souligné en caractère gras par nous]

Nous prions donc respectueusement la Régie d'autoriser l'ajout de ce « *sujet orphelin* » à l'étape C du présent dossier, à savoir « **la fiabilité des approvisionnements en GNR** ». Nous notons que, dans les plans d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, la fiabilité des approvisionnements constitue un sujet régulièrement discuté.

Par ailleurs, en lien additionnel avec la présente Étape C, l'enjeu de la fiabilité des approvisionnements en GNR pose le problème connexe des « **unités non achetées** » et de la « **durée de vie** » de ce manque d'unités achetées mais qui auraient déjà été vendues aux clients volontaires de GNR.


S'il y a un enjeu d'« *unités non achetées* », cela affecte aussi un autre sujet de l'Étape C, à savoir **la stratégie de commercialisation du GNR auprès de la clientèle volontaire**.

* * *

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à ajouter à l'Étape C du présent dossier le sujet de **la fiabilité des approvisionnements en GNR**, avec l'enjeu connexe des « **unités non achetées** » et de la « **durée de vie** » du manque d'unités achetées mais qui ont déjà été vendues aux clients volontaires de GNR, le tout en considérant l'impact sur **la stratégie de commercialisation du GNR auprès de la clientèle volontaire**.

Énergir, dans sa lettre, souligne que notre budget constitue un des trois plus élevés qui ont été soumis en cette Étape. Nous le constatons également. Nous invitons la Régie à nous faire confiance à cet égard et à réserver sa décision à la fin de cette Étape quant à la raisonabilité de nos frais et à l'utilité de notre intervention pour les délibérations de la Régie. Nous avons toujours soumis des représentations « *actives et structurées* » depuis le début du dossier et continuerons de le faire. Le sujet ci-dessus que nous recommandons d'ajouter en constitue un exemple. Nous souhaitons que nos représentations permettront d'aider à l'essor de la filière du GNR au Québec et à résoudre les difficultés identifiées.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).